

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE, DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS POUR LES PROLOGICIELS : SIECLE, AVENIR, ETERNITE, ETERNITE-CARTO+

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à une société extérieure pour la maintenance des progiciels SIECLE, AVENIR, ETERNITE, ETERNITE-CARTO+ de la commune ;

DECIDE

Article 1^{er}: De signer un contrat de service, de maintenance pour les progiciels SIECLE, AVENIR, ETERNITE, ETERNITE-CARTO+, avec la société LOGITUD solutions, située ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schœlcher à Mulhouse ;

Article 2: Le tarif applicable à la date d'entrée en vigueur du contrat est un forfait annuel de 1505.42 euros HT. Ce tarif comprend toutes les prestations incluses dans le contrat. Une révision annuelle du tarif à la date du renouvellement peut être envisagée selon l'évolution de l'indice Syntec.

Article 3: Le contrat prend effet au 01/01/2023 pour une durée d'un (1) an soit jusqu'au 31/12/2023. Il est reconductible tacitement pour une période d'un (1) an, deux (2) fois maximum et pourra être résilié par la commune avec un préavis de trois (3) mois ;

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 5: DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

16 JUN 2023



Le Maire,

Françoise NORDMAN